

LE BREXIT : Quel Impact pour les Écoles Européennes ? Le Point de Vue d'INTERPARENTS

Le 29 mars dernier, le Royaume-Uni (RU) a invoqué l'article 50 du traité de l'Union Européenne (UE) indiquant son intention de quitter l'UE. Quelles sont les implications pour les Écoles Européennes ? En quoi cela vous concerne-t-il directement ? Que faire en tant que parents ?

La convention concernant les Écoles Européennes étant séparée du traité de l'UE, le désengagement du RU du système des Écoles Européennes n'est pas obligatoire et il y aurait beaucoup à gagner si le RU décidait de rester dans le système des Écoles Européennes. Légalement, cela semble cependant difficile. Si le RU décide de quitter le système des Écoles Européennes, ce départ interviendrait dans le court délai d'une année scolaire après la notification de l'intention de sortir de la Convention. **Il est donc loin d'être sûr que le RU sera toujours signataire de la Convention au 1^{er} septembre 2018, début de l'année scolaire durant laquelle le RU quittera l'UE.** Étant donné les incertitudes, Interparents considère qu'il est urgent d'évaluer les risques et d'envisager des solutions de remplacement dès maintenant, avant le début des négociations.

Diverses questions sont à envisager :

Le rôle de la langue anglaise dans les Écoles européennes : avec la sortie du RU de l'UE, la situation des Écoles Européennes doit être ré-évaluée. Est-ce l'occasion pour le système de considérer le rôle de l'anglais ? TOUS les élèves utilisent cette langue un jour ou l'autre au cours de leur scolarité (de même qu'ils sont amenés à l'utiliser pour communiquer avec les autres élèves), soit parce qu'ils sont en section anglaise, soit parce qu'ils ont l'anglais comme deuxième langue et doivent donc étudier d'autres sujets dans cette langue (Heures Européennes, éthique, histoire, géographie, économie), soit parce qu'ils apprennent l'anglais en troisième langue. Il n'y a aucune raison de penser que cela change. **Comment peut-on dès lors préserver le savoir et les ressources qui répondent à ce besoin et maintenir la contribution des élèves anglophones à l'expérience linguistique et culturelle des Écoles Européennes ?**

Financement et recrutement des enseignants : le budget de l'UE diminuera après le Brexit quelle que soit la décision prise concernant la Convention mais contrairement à d'autres secteurs, les besoins et la taille des Écoles Européennes ne vont pas diminuer. Avant même de considérer la contribution directe du RU, il faut repenser le mode de financement des Écoles Européennes qui depuis des années se révèle inadéquat pour recruter et garder de bons enseignants dans les sections linguistiques à forte demande. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Comment maintenir le plus longtemps possible le niveau et le type de soutien apporté par le RU ? **Comment réduire l'impact financier sur le budget des Écoles Européennes et éviter une perte soudaine de compétences et de connaissances ?**

Accès aux universités britanniques : environ 40% des bacheliers européens posent leur candidature à des universités britanniques ! Votre enfant peut faire partie de ces élèves pour qui il est important de pouvoir étudier au RU, soit par choix personnel, soit à cause de problèmes d'équivalence ou d'autres restrictions nationales. Il est donc important que le baccalauréat européen continue à être reconnu au RU et que les équivalences de notations et de résultats soient maintenues. Il faut pouvoir garder des coordinateurs accrédités par UCAS pour guider les élèves dans le système universitaire britannique. Les bacheliers ont besoin d'enseignants britanniques expérimentés qui peuvent les conseiller dans la rédaction de leur lettre de motivation et la manière d'aborder les entretiens d'admission. **Comment éviter de limiter les opportunités de nos étudiants actuels et futurs ?**

Des inspecteurs pour contrôler la qualité des enseignements : les Écoles Européennes emploient de plus en plus d'enseignants recrutés localement plutôt que détachés, d'où l'importance accrue du rôle des inspecteurs dans le contrôle de la qualification et des performances pédagogiques des enseignants. Ce rôle est d'autant plus important en langue anglaise que cela concerne une large partie du programme scolaire et du baccalauréat (ce sont des enseignants de langue maternelle anglaise qui traduisent les questions d'examen en bon anglais). **Quelles solutions envisager pour assurer la continuité de ces diverses fonctions, pour maintenir la qualité des enseignements et des enseignants en langue anglaise ?**

Interparents collabore sur ces problématiques avec le Conseil d'administration des Écoles Européennes et d'autres partenaires du système. Un groupe de travail sur le Brexit doit être mis en place par le Conseil d'administration, la représentation des parents par l'intermédiaire d'Interparents est proposée. Les parents doivent bien prendre conscience que le Brexit concerne toutes les Écoles Européennes, toutes les sections et toutes les nationalités et nécessite toute notre attention de manière à minimiser les risques et trouver des solutions. **Toute suggestion en ce sens est la bienvenue !**